

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 21 juin 2022

DÉLIBÉRATION N° 2022-CA25-04
MODIFICATION DU PREVISIONNEL DES CP LIES A L'AP PLAN REGIONAL THD

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-et-un juin à neuf heures trente, le Conseil d'Administration s'est réuni au siège de la Réunion THD, Immeuble Emile HUGOT, 1 Rue Emile HUGOT – Technopole – 97490 Sainte Clotilde après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Normane OMARJEE,

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Membres titulaires :

Normane OMARJEE, Jean-Pierre CHABRIAT

Membres suppléants avec voix délibérative :

Mickael SIHOU

Membres suppléants sans voix délibérative :

Représentant de Madame la Présidente de Région :

Jean-Pierre POTHIER (Directeur de la Direction de l'Innovation et du Développement Numérique)

ÉTAIENT ABSENTS :

Membres titulaires : Maya CESARI, Alain ABADIE

Membres suppléants sans voix délibérative : Anne CHANE-KAYE-BONE, Patricia PROFIL

Représentant de la paierie Régionale :

Ahmed ABDALLAH – Comptable public

Nombre de membres en exercice : 4

Nombre de membres titulaires présents : 2

Nombre de membres suppléants présents avec voix délibérative : 1

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération N°2020-CA12-08,

VU le rapport 2022-CA25-04 Modification du prévisionnel des CP liés à l'AP *Plan Régional THD*,

DÉCIDE

ARTICLE 1 : De modifier la répartition des crédits de paiement liés à l'autorisation de programme *Plan Régional Très Haut Débit* de la manière suivante :

Année	Crédits de paiement
2019	2 595 112
2020	2 421 511
2021	11 915 975
2022	12 700 000
2023	4 000 000
2024	1 600 000
2025	1 600 000
2026	1 600 000
2027	1 567 402
Total	40 000 000

ARTICLE 2 : D'autoriser le Directeur à signer les actes administratifs y afférents, conformément à la réglementation en vigueur.

Le Président de Réunion THD
Normane OMARJEE